

Comment se transmet le virus ?

La transmission du virus se fait principalement par voie aérienne (par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons) mais peut également être manu portée (transmission par les mains ou les objets contaminés).

Quels sont les symptômes ?

Les manifestations de la grippe A sont : une fièvre > 38°C, des courbatures, de la fatigue, et des signes respiratoires (toux, difficultés respiratoires).



A quel moment est-on contagieux ?

Une personne grippée est contagieuse la veille de l'apparition des symptômes et pendant sept jours après l'apparition de ceux-ci.

Comment se protéger ?

Mesures de protections collectives

- Nettoyage des surfaces : poignées de porte, rampe d'escalier, interrupteurs, bureaux, ordinateurs, téléphone... l'eau et le savon suffisent.
- Informer les personnes responsables de l'entretien et prévoir éventuellement leur remplacement
- Aération des locaux
- Eviter les réunions, les rassemblements et les contacts en général (poignée de mains etc.).



Traitement / Vaccination

Il existe un traitement antiviral mais il n'est pas prescrit systématiquement, un vaccin spécifique est actuellement en cours de préparation.



Mesures individuelles d'hygiène « Gestes barrière »

- Eviter tout contact avec la personne malade
- Isolement du malade symptomatique dans une pièce à part et lui faire porter un masque chirurgical, faire porter des masques FFP2 aux salariés en contact, lui faire regagner son domicile, contacter son médecin traitant, informer le médecin du travail. Si les signes sont graves : appeler le 15. S'il y a plus de trois cas en une semaine dans une unité de travail, votre médecin du travail le signalera à la DASS.
- Se laver régulièrement les mains avec du savon liquide ou une solution hydro-alcoolique ne nécessitant pas de rinçage.

Comment bien se laver les mains ?



1. Se mouiller les mains et les poignets avec de l'eau.
2. Prendre une dose de savon doux liquide et se savonner pendant 30 secondes les mains en insistant sur les paumes, le dos de la main, les espaces interdigitaux et les poignets.
3. Rincer abondamment
4. Sécher les mains et poignets par tamponnement avec un essuie-mains à **usage unique**
5. Fermer le robinet avec l'essuie-mains utilisé.

- Toux et éternuement : Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier → puis jeter les mouchoirs dans une poubelle à pédale munie d'un sac refermable.
- Porter un masque dans les cas suivants :



Utilisation d'un masque

Pour les modalités pratiques de port et la durée de protection des masques se référer aux consignes d'utilisation prescrites pour chaque type de masque.

- Masque chirurgical :

- Porté par tout salarié en période de forte circulation du virus dès lors qu'il est en contact avec d'autres salariés (à une distance de moins de deux mètres).



- Masque FFP2 :

- Préconisé pour les personnels de soins
- Et les personnes à risque majeur d'exposition (contact avec le public, personnel d'établissement de traitement et de ramassage des déchets).



Ces équipements seront placés dans des sacs en plastique fermés et jetés dans une poubelle à pédale.

A stocker

➤ Masques chirurgicaux et FFP2

Prévoir un stock de masques pour une durée de six semaines pour les salariés ainsi que pour les prestataires et les visiteurs.

Ces masques peuvent être achetés auprès des fournisseurs habituels de matériels de protection individuelle, de matériels d'hygiène...

- Savon liquide pour le nettoyage des mains
- Essuie-mains à usage unique
- Sacs poubelles munis d'un lien
- Solutions hydro-alcoolique.

En cas de difficulté, nous pouvons vous assister dans vos recherches.

Contactez Mme Le Roux Kristel (conseillère en prévention des risques professionnels au CMB) au 01 49 27 60 38.

Affichage / information

Afin de mieux anticiper, organiser et faire connaître les dispositions prises au sein de l'entreprise, il est indispensable de mettre l'accent sur l'information des salariés et des principaux interlocuteurs de l'entreprise (règles d'hygiène, lieux de stockage...).

Le plan de continuité d'activité (PCA)

L'objectif du PCA

L'objectif du PCA est de maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible tout en protégeant les personnels.

Comment l'élaborer ?

Pour être pertinent, le PCA doit être réalisé par l'entreprise. Il est piloté par une cellule de crise.

Un guide d'aide à l'élaboration d'un PCA est proposé à l'annexe 1 de la fiche G 1 du plan « pandémie grippale » ainsi qu'un plan check-list à suivre dans un document interministériel. Il est conseillé d'associer le médecin du travail à la rédaction de ce PCA.

Fiche G1 du plan national « Recommandations aux entreprises et aux administrations... » Cette fiche précise les objectifs du plan de continuité et les mesures de protection de personnel en période de pandémie. Un exemple de trame de continuité est présenté dans son annexe 1. http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_G1-3.pdf

Et la **circulaire n° 2007/18** de la Direction générale du travail

Ses 13 annexes détaillent la mise en place des conditions de travail particulières : temps de travail, repos hebdomadaire, droit de retrait, polyvalence des salariés, travail à distance, ...

http://www.grippeaviaire.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_rectificatif_fevrier_2008.pdf

Site interministériel « Info' Pandémie grippale »

<http://www.grippeaviaire.gouv.fr/sommaire2.php3>